

Projet Mine Arnaud

Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mercredi 10 décembre 2014

**Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles**

| Membres présents | Organisme |
|-------------------------|---|
| Émilie Paquet | Chambre de commerce de Sept-Îles |
| Jean-Marie Chouinard | Citoyen, Ville de Sept-Îles |
| Jean-Claude Vigneault | Citoyen, Ville de Sept-Îles |
| Stéphanie Prévost | Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles |
| Dominic Lemieux | FTQ-Métallos |
| Caroline Hardy | Mine Arnaud |
| Kateri Jourdain | Mine Arnaud |
| Stéphane Trépanier * | Santé publique |
| Marie-Ève Cyr | Tourisme Sept-Îles |
| Berto Frattin | ZEC Matimek |

Membres absents

| | |
|-----------------|--|
| Donald Bhérier | Cégep de Sept-Îles |
| Martin Bernier | Citoyen, Canton Arnaud |
| Luc Dion | Développement économique Sept-Îles |
| Mike McKenzie | Innu Takuaiakan Uashat mak Mani Utenam |
| Charlotte Audet | Ville de Sept-Îles |

Autres participants

| | |
|------------------|----------------------|
| Martin Tremblay | Mallette (analyse) |
| Véronique Gilain | Mallette (animation) |
| Denis Cléments | Ville de Sept-Îles |

* : par conférence téléphonique

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition est acceptée en maintenant le point « Divers » ouvert.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain fait la lecture du compte rendu. Le document est accepté tel que présenté. En guise de suivi, l'information suivante est communiquée :

- Mine Arnaud souhaite que le Comité de consultation et de suivi soit officiellement opérationnel dès l'obtention du décret;
- Mine Arnaud a l'intention de conserver à l'interne la gestion des plaintes. Un suivi sera par contre présenté à chacune des rencontres du CSS qui pourra être interpellé pour le traitement de cas spéciaux;
- Les principaux sujets discutés au cours de la dernière année avec le MDDELCC sont la qualité de l'air, la gestion des eaux et les opérations minières (détails ci-dessous);
- MALLETTE a transmis aux membres une nouvelle version des règlements généraux ainsi qu'une copie de ceux utilisés à titre d'inspiration (Mine Niobec et Osisko Malartic). Une version informatique des documents sera transmise à tous pour commenter et bonifier le mode de fonctionnement proposé.

4. Suivi du projet (promoteur)

À titre de complément d'information, Mme Caroline Hardy informe les membres de la teneur de ses échanges avec le MDDELCC :

- Pour le contrôle de la qualité de l'air, Mine Arnaud a proposé une gestion novatrice de ses activités pour tenir compte en temps réel de la qualité de l'air. Pour éviter des dépassements, il pourra s'agir, par exemples, de diminuer le transport par camions, d'arroser davantage les routes d'accès, etc.
- La gestion des eaux étant un sujet déjà très réglementé, les questions ont particulièrement porté sur les objectifs de rejet et la technologie utilisée.
- Les questions sur les activités minières ont touché le type de procédé utilisé pour le traitement, les volumes exploités et les équipements requis.

Mme Hardy précise que les questions du Ministère ont surtout nécessité de produire des calculs et statistiques à partir de données existantes, sans avoir recours à d'autres inventaires ou études.

Questionné au sujet de la Baie de Sept-Îles, le promoteur précise qu'il devra réaliser un état de référence avant le début des travaux. Une étude hydrodynamique, qui comprendra une modélisation du panache de son effluent, et la caractérisation du ruisseau Clet seront donc nécessaires pour obtenir un certificat d'autorisation. Le CCS demande que le promoteur consulte l'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) pour obtenir leurs données sur la zostère.

À propos de la stabilité des sols, le promoteur précise que des études plus détaillées devront être réalisées pour l'implantation de certaines structures prévues au projet (digues, butte écran, parc à résidus, etc.).

Le CCS informe le promoteur que des initiatives locales présentement à l'étude pourraient être recevables pour compenser la perte de milieux humides. Le CCS demande que le promoteur consulte de nouveau le milieu à ce sujet en temps opportun.

En réponse à une question, Mme Hardy précise que le projet sera alimenté en eau par le réservoir d'un barrage érigé sur le ruisseau Clet. Mme Hardy vérifiera si un débit réservé est prévu durant la période de remplissage du réservoir.

Mme Jourdain souligne que l'obtention du décret ne signifiera pas la réalisation immédiate du projet, une phase d'ingénierie détaillée étant requise avant une prise de décision finale quant à la poursuite du projet. Elle précise qu'advenant que le décret soit reçu en début d'année 2015, la décision quant à la réalisation du projet serait connue vers la fin de l'année. De plus, elle informe les membres qu'un nouvel investisseur devra être recruté, puisque Yara International ne souhaite pas être majoritaire et qu'Investissement Québec souhaite limiter sa participation au projet à 30 %.

Pour ce qui est du cadre d'ententes et d'acquisitions avec les résidents concernés, Mme Jourdain informe les membres que la version finale est celle de mars 2014 et qu'il n'y a pas eu de changement à ce jour.

5. Budget de fonctionnement

Mme Gilain présente une proposition de budget annuel (62 660 \$), élaborée en fonction de la tenue de huit rencontres par année et selon divers scénarios en guise de rémunération des administrateurs élus. À titre de comparaison, elle informe également les membres des politiques de rémunération de diverses structures régionales.

Après discussion, les membres s'entendent sur l'importance de rémunérer les membres élus ou bénévoles du comité. À ce sujet, l'offre de la minière Osisko Malartic (250 \$ / mois) est considérée intéressante. Finalement, les membres conviennent du besoin de discuter entre eux, sans la présence du promoteur, pour définir les besoins financiers du comité. Il est donc convenu qu'une rencontre ait lieu à cette fin vers la mi-janvier, avant la tenue de la prochaine rencontre du CCS.

6. Clôture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gilain clôt la rencontre.

Fin de la rencontre : 20 h 00

Suite au départ du promoteur et de MALLETTE, les membres décident d'initier entre eux la discussion sur le budget de fonctionnement.

Tableau de suivi

| Activité | Responsable |
|--|---------------|
| 1. Transmettre une version informatique des règlements généraux du CCS | MALLETTE |
| 2. Sonder la disponibilité des membres pour une rencontre interne et une rencontre régulière du CCS | MALLETTE |
| 3. Préciser le mode de rémunération du comité Osisko Malartic | MALLETTE |
| 4. Vérifier si un débit réservé est prévu pour la période de remplissage du réservoir du ruisseau Clet | Carolyn Hardy |